

# ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA VISITATION

1 rue Calmette 59152 GRUSON

06 50 63 81 08

[notredamegruson@wanadoo.fr](mailto:notredamegruson@wanadoo.fr)

Madame, Monsieur,

Vous avez fait le choix de l'Enseignement Catholique en inscrivant votre enfant à l'école Notre-Dame de la Visitation à Gruson. Nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous témoignez.

Si la qualité de l'enseignement est le fruit du travail de tous les membres de l'équipe éducative, la qualité des structures est le résultat d'une bonne gestion.

## 1 - CONTRIBUTION FAMILIALE

Établissement sous contrat d'association, l'école Notre-Dame de la Visitation bénéficie d'une participation financière de l'État qui prend en charge les salaires des enseignants, et de la Mairie de Gruson qui apporte une contribution non négligeable aux frais de fonctionnement. L'école Notre-Dame de la Visitation (association OGECE) est chargée de la gestion financière : paiement des loyers, entretien des bâtiments, nettoyage des locaux, renouvellement du matériel scolaire, rémunération du personnel de droit privé (garderies, études, surveillances de la pause méridienne...). Afin de permettre la prise en charge de toutes ces dépenses, une contribution familiale vous est demandée. Celle-ci s'étale **de septembre à juin, soit 10 versements pour l'année scolaire.**

L'école Notre-Dame de la Visitation doit rester ouverte à tous ceux qui en ont fait le choix et dans un esprit de solidarité entre les familles, nous proposons une contribution familiale tenant compte à la fois des ressources familiales et du nombre d'enfants à charge.

Catégorie (quotient familial)	Contribution <u>mensuelle par enfant</u> en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école			
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
A (< à 6 000)	42 €	40 €	38 €	36 €
B (de 6 001 à 9 000)	48 €	46 €	44 €	42 €
C (de 9 001 à 12 000)	52 €	50 €	48 €	46 €
D (de 12 001 à 15 000)	57 €	55 €	53 €	51 €
E (> à 15 000)	62 €	60 €	58 €	56 €

Quotient familial =  $\frac{\text{revenu annuel fiscal de référence de la famille}}{X + \text{nombre d'enfants à charge}}$

X = 2 si sur l'avis d'imposition les deux parents apparaissent ; X = 1 si vous êtes un parent isolé

Pour les couples non mariés, calculer le revenu annuel avec les revenus des 2 parents, fournir les deux avis d'imposition (X=2).

Si vous le désirez, vous pouvez majorer cette participation par une **contribution volontaire**.

En cas de difficultés, vous pouvez vous adresser confidentiellement à Madame Chantry.

Si vous êtes dans les catégories A, B, C, D, merci de joindre la copie complète de votre dernier avis d'imposition pour l'année 2021 (les pages justifiant votre revenu fiscal de référence et le nombre d'enfants à charge). Cette photocopie sera vérifiée confidentiellement. En cas de non-présentation de l'avis d'imposition, vous serez soumis au barème E. Les familles dans la catégorie E ne sont pas tenues de fournir un justificatif de leurs revenus.

## 2 - COTISATION DIOCESAINE

Une cotisation annuelle est fixée à **50 € par élève** inscrit à l'école, payable en septembre. Elle est **obligatoire** et couvre les frais administratifs, psychopédagogiques, l'assurance des risques scolaires. L'école reverse l'intégralité de cette somme à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

## 3 - ETUDES ET GARDERIES

La garderie est ouverte le matin à partir de **7h45** et le soir jusqu'à **18h30 précises**.

L'étude est accessible à partir du CE1, elle se déroule de 16h45 à 17h45 ; au-delà, les enfants rejoignent la garderie.

**Attention : La garderie réservée pour les gens qui travaillent**

Garderie du matin de 7h45 à 8h30		Etude ou garderie de 16h45 à 17h45		Garderie de 17h45 à 18h30	
Occasionnelle	Forfait mensuel	Occasionnelle	Forfait mensuel	Occasionnelle	Forfait mensuel
2,50 €	30 €	3 €	35 €	2,50 €	30 €

Trois retards de moins de 10 minutes ou un retard de plus de 10 minutes le soir implique une facturation supplémentaire de 15 euros.

## 4 - COTISATION APEL

Son montant est de **14 €** pour l'année. Cette cotisation est payable en septembre par l'aîné de la famille fréquentant un établissement privé catholique. Ce montant est réparti entre l'APEL national, régional ; l'APEL de Notre-Dame de la Visitation perçoit 1 € sur ce montant.

## 5 - DIVERS

Les sorties, animations et activités pédagogiques spécifiques peuvent être **sous participation des familles**.

Les trajets en car et entrées pour la **piscine** seront facturés **6,50 €** la séance, sauf en cas de dispense **justifiée par un certificat médical**. Le paiement est étalé de septembre à décembre.

Les séances de **sport** réalisées par un intervenant sur le temps scolaire seront facturées **1 €** la séance.

En octobre, nous vous demanderons un forfait à l'année de **16 €** par élève du CP au CM2, pour les **supports pédagogiques** (location des manuels, fichiers, logiciels...).

## 6 - REGLEMENT DES FACTURES

Vous recevrez une facture chaque mois, de septembre à juin. Afin de faciliter la comptabilité de l'établissement, les paiements en liquide sont interdits. Nous vous recommandons vivement de **privilégier les règlements par prélèvements automatiques**. Il suffit pour cela de nous retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée, accompagnée d'un RIB.

Nous vous remercions de bien vouloir **remplir et nous retourner la fiche « Engagement financier » pour le 30 juin au plus tard**.

Soyez assurés de notre entier dévouement,

Mme Chantry, cheffe d'établissement  
L'équipe OGE.C.